

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **38 (1930)**

Heft 3

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cette mobilisation aux frontières du canton de Fribourg n'était pas pour les communes du bailliage de Vevey une simple parade. Outre les postes à établir dans les villages du haut, il y avait vingt passages à garder sur la frontière même : au Plan de Jaman, en Soladier, et au Crêt du Molard, à l'Issalet et en Fontannaz-David, au Pont de Feygire, en la Baumaz et en la Chaudettaz, sans parler des innombrables sentes de la région de Saumont et de celle du Pèlerin. Je ne voudrais pas affirmer que le filet, si bien tendu qu'il ait été, par crainte du Souverain autant que par esprit confédéral, ne laissât rien passer du menu fretin qu'il était chargé de capturer.

P. HENCHOZ.

Extrait de la *Feuille d'Avis de Vevey*, du 27 avril 1928.

CHRONIQUE

Le savant linguiste, M. Ernest Muret, professeur à Genève, a publié récemment dans la *Revue linguistique romane*¹ un intéressant travail sur les *noms de lieu germaniques en -ens ou ans, -enges ou -anges dans les pays de domination burgonde*. Nous ne pouvons songer à donner ici un résumé de ce mémoire auquel nous renvoyons les personnes qui s'intéressent à ces questions. Nous nous bornerons à reproduire ici la fin de ses conclusions.

« M. Perrenoud, observant la répartition des noms en *-ing* sur le sol de la Franche-Comté, croit y discerner les éléments d'une vaste organisation offensive et défensive opposée par les Burgondes aux Alamans. Comme je l'ai donné à entendre, la situation des noms suisses en *-ens* entre le Léman et le pays alémanique pouvait être semblablement interprétée par l'établissement de confins militaires burgondes destinés à barrer l'accès

¹ Tome IV, p. 209 et suiv. Livr. juillet et décembre 1928. Paris Libr. Honoré Champion, 5, Quai Malaquais.

des bords du lac Léman et des routes conduisant en Italie. Mais d'autres motifs peuvent être invoqués pour expliquer le mode de peuplement barbare. Si les Burgondes n'ont pas ou ne semblent pas avoir occupé toute l'étendue des pays soumis à leur domination, c'est peut-être, en tout premier lieu, parce qu'ils n'étaient pas assez nombreux. Par suite, ils avaient la liberté du choix. Les âpres montagnes de la Savoie ne pouvaient retenir ; celles du Valais et de l'Helvétie n'ont point attiré ces émigrés des campagnes rhénanes. La densité de la population et le morcellement de la propriété dont témoigne la fréquence des noms romains autour du lac Léman, ne laissaient pas beaucoup de terre à partager entre les anciens habitants et les nouveaux-venus. Le haut plateau qui s'étale entre le Jura et les Alpes, de tout temps moins peuplé, auparavant ravagé par les incursions des Alamans, offrait sans doute aux Burgondes des conditions préférables pour leurs établissements dans ce qui forme aujourd'hui la Suisse romande. »

* * *

Blocs erratiques de Yens. Grâce à la bonne volonté des propriétaires (MM. Charles-André Davoët, Alexis Chauvy, Henri Chauvy-André, et M^{me} Caroline Mettral-Chauvy), les deux blocs erratiques qui se trouvent dans le vignoble de Yens, l'un *En Sus Vellaz* et l'autre *En route*, sont devenus, par donation, la propriété de la Société vaudoise des Sciences naturelles avec jouissance gratuite et perpétuelle du terrain sur lequel ils reposent.

BIBLIOGRAPHIE

Neuchâtel en 1856-1857.¹

Les révolutions ont cet avantage — c'est probablement le seul — d'ouvrir les Archives jusqu'alors strictement fermées ; c'est ce qui vient d'arriver à Vienne et à Berlin. Un jeune historien bernois, M. Bonjour, a trouvé, dans cette dernière ville,

¹ Edgar Bonjour, *Heinrich Gelzers Vermittlungstätigkeit im Neuenger Konflikt 1856-7*. Separat-Abdruck der Schw. Monatshefte für Politik u. Kultur, IX, 11.